



## 32ème ASSEMBLEE GENERALE

INDRE  
NATURE

Présenté par Jacques LUCBERT, Président

### RAPPORT MORAL 2020 DU PRESIDENT

Indre Nature  
Association départementale de protection de la nature et de l'environnement  
Parc Balcan - 64, av. F. Mitterrand - 36000 CHATEAUBRIANT

1- Au cours de L'année 2019 notre association a continué sur la dynamique de croissance des années précédentes au moins en ce qui concerne le nombre d'adhérents qui s'approche désormais des 800 adhérents, ainsi qu'en ce qui concerne notre volume d'activité. Pour la première fois depuis de très nombreuses années le budget réalisé a dépassé le budget prévisionnel, dépassant le demi-million d'euros et le résultat comptable est largement positif. Ceci nous a permis pour la seconde fois de distribuer au personnel la prime « gilets jaunes » de fin d'année.

De quoi ces bons résultats sont ils le signe ?

- en premier lieu certainement de l'engagement de tous, tant de l'équipe de bénévoles, des administrateurs dont l'âge moyen s'est fortement rajeuni grâce à l'accueil de 3 nouveaux administrateurs nettement plus jeunes que l'équipe déjà en place, que de l'équipe salariée qui s'est également renforcée, également rajeunie et féminisée.

- de la forte présence sur le terrain ainsi que sur les médias locaux de notre association notamment sur des sujets sensibles comme les pesticides ou la gestion de la ressource en eau à l'occasion de la grave sécheresse subie au cours de l'année passée. Notre association gagne en visibilité, son professionnalisme est de plus en plus reconnu et son audience augmente notamment auprès des collectivités et des interlocuteurs institutionnels.

- Plus globalement, cela traduit aussi la prise de conscience d'un nombre de plus en plus grand de personnes, de la crise environnementale dans laquelle s'enfonce notre société au fur et à mesure que ses effets en sont de plus en plus perceptibles.

**2-** Tous les ans ici nous répétons le même constat. Celui du climat qui s'emballe, des espèces qui disparaissent ou dont les populations s'effondrent, des alertes lancées en vain par les scientifiques sur l'urgence à agir et les risques de l'inaction. Il me semble inutile de redonner la liste de tous ces constats désolants par contre nous retiendrons de l'année 2019 les choses suivantes:

- la diminution très forte du temps qu'il reste pour agir avant que l'évolution tant du climat que de la biodiversité franchisse le seuil de l'inconnu. Si dans les 10 ans qui viennent des mesures fortes ne sont pas prises pour enrayer nos émissions de gaz à effet de serre et la disparition de la biodiversité, le monde que nous laisserons à nos enfants sera vraisemblablement très difficile à vivre.

- le pas à franchir est énorme. En ce qui nous concerne, citoyens français, il faut d'ici 2030 diviser par 3 notre empreinte carbone, c'est-à-dire les émissions dues à notre consommation et à notre mode de vie tant celles que nous émettons directement sur notre territoire que celles dues à la production des produits que nous importons. Ce n'est pas une invention d'un écologiste halluciné c'est le ministère français de l'environnement dans son rapport sur l'état de l'environnement paru fin 2019 qui le dit.

- les effets du changement climatique et de la régression de la biodiversité sont désormais parfaitement directement perceptibles localement dans l'Indre. La très grave sécheresse vécue dans notre département en 2019 s'accompagnant de 3 épisodes caniculaires et d'incendies de plus de 1000 ha de forêt et bocage, a commencé à fissurer la profonde incrédulité à l'égard du changement climatique gravée dans les esprits de notre population locale notamment sa fraction la plus rurale.

Si la prise de conscience dans la population s'intensifie indéniablement notamment dans la fraction la plus jeune de la société, la traduction en matière de politique publique à tous les niveaux n'est pas à la hauteur des enjeux.

**3-** S'il y a une preuve de l'immobilisme en matière d'action publique elle est dans les recours juridiques que notre association a été dans l'obligation de lancer ces dernières années à chaque fois contre des arrêtés préfectoraux. Nous ne sommes pas une association procédurière mais il y a certaines limites que nous ne pouvons laisser franchir.

- Concernant la biodiversité et particulièrement le blaireau. Quand année après année nous avons exigé que soit mis fin au massacre des blaireaux par déterrage et que l'administration a ignoré totalement notre demande et laissé se poursuivre ces massacres complètement injustifiés nous n'avons pas eu d'autre solution que le recours juridique. Mais il nous a fallu 3 années d'attente et de procédure et aller jusqu'à la Cour d'Appel de Bordeaux pour voir condamner l'arrêté préfectoral et obtenir le retrait, pour cette année, de l'article scandaleux autorisant le déterrage des blaireaux pendant une période complémentaire à la

période de chasse normale. Que d'énergie dépensée pour en arriver là face un Etat qui pourtant prétend avoir une stratégie de préservation de la biodiversité ; mais quelle belle victoire quand même, même si chaque année il nous faudra de nouveau mener bataille.

- Concernant la protection contre l'usage des pesticides. Déjà 2 ans que nous avons fait, comme dans une quarantaine d'autres départements, un recours contre un arrêté de 2017 qui élargit les Zones de Non traitements dans le département et notamment ne protège plus les étangs isolés de moins de 1ha qui pourtant très souvent hébergent une faune très riche d'amphibiens, de plantes aquatiques et d'insectes, Odonates en particulier. Quelques recours ont déjà été jugés dans d'autres départements et ont toujours donné tort à l'Etat, quant à nous, nous attendons toujours que notre recours soit jugé. Que la justice est longue pour les contentieux et délits environnementaux !

- Concernant la protection des cours d'eau nous en sommes à notre second recours contre les deux derniers arrêtés établissant la carte des cours d'eau de l'Indre parce que pour la Brenne, à partir d'une méthodologie de travail spécifique et bâclée, les principaux cours d'eau de ce territoire en ont été exclus et donc privés en grande partie de protection.

**4-** Mais notre action ne se limite pas aux recours juridiques et je voudrais souligner quelques actions qui ont particulièrement marqué l'année 2019 et sont significatives à la fois de la diversité des actions techniques menées par l'association et des liens resserrés que nous nouons avec les collectivités territoriales.

- Les IBC en premier lieu. 2019 a été riche en ce domaine avec 3 IBC réalisés ou démarrés durant cette année. Celui de Mers sur Indre qui justifie notre présence ici même pour notre AG ; ceux du Pêchereau et du Poinçonnet qui a débuté fin 2019 par une exposition et une intervention de Marianne au conseil municipal des enfants. A noter que les deux premiers IBC ont été ou sont réalisés dans le cadre plus large d'un appel d'offre national incluant des actions participatives avec les habitants.

- La poursuite de l'action sur le bocage avec le lancement de l'Observatoire Participatif du bocage entrant dans le contrat territorial Zones Humides du PNR Brenne et conventionné avec ce dernier. Dans le même temps, le groupe bocage est resté très impliqué dans le projet de PNR Berry sud initié par les Pays de La Châtre et de Saint Amand qui fin 2019 a conclu favorablement l'étude d'opportunité, première étape d'un long processus pouvant conduire à la création de ce Parc Naturel Régional.

- Le succès grandissant des Repair'Café, désormais dénommés Ateliers de la Réparation avec la formation de bénévoles experts dans la réparation.

- Les projets réalisés avec Issoudun concernant la renaturation de terrains communaux, les prairies des Chézeaux et de créations d'information nature pour les chemins de randonnées autour de la ville.

**5-** Enfin je voudrais terminer en soulignant l'engagement d'Indre Nature propre à sa nature d'association de protection de la Nature et de l'environnement pour sensibiliser et mobiliser

un large public à travers des actions plus militantes pour les enjeux majeurs de notre époque. C'est pourquoi Indre Nature s'est engagé avec ou au sein de collectifs citoyens pour :

- participer et appeler à la mobilisation en faveur du climat avec les 3 Marches pour le climat organisées en 2019 avec le collectif de Châteauroux Il est encore temps !
- Constituer avec 5 autres associations ou syndicats le collectif campagne glyphosate 36 qui a organisé la campagne de prélèvement d'urine des pisseurs et pisseuses volontaires qui a montré la présence de glyphosate dans tous les prélèvements et débouché sur le dépôt de 56 plaintes au TGI de Châteauroux
- Participer au mouvement Nous voulons des coquelicots ! pour réclamer la sortie des pesticides qui sont un danger pour la santé et la biodiversité.

Cet engagement en faveur de l'environnement c'est notre spécificité et notre fierté et je souhaite, comme les années précédentes lancer à tous un appel à renforcer cet engagement nécessaire pour conserver l'espoir d'un monde encore vivable demain.

Jacques LUCBERT, président d'Indre Nature